Bulletin de commande - Gabriel Dumont

DATE D'ÉMISSION: 6 mai 1985

Dernier jour de vente: 5 novembre 1985 (selon que les stocks le permettent)

Service philatélique
Centre national de philatélie
Société canadienne des postes
ANTIGONISH (Nouvelle-Écosse)
B2G 2R8
Canada

EN MAJUSCULES S.V.P. **N° d'abonnement aux nouveautés philatéliques** ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

Initiales _____ Nom de famille _____

Adresse _____

Ville _____ Prov./T./É. _____

Pays _____ Code postal _____

	Timbres neufs				Plis Premiers jour officiels			
Disposition	Code	**Quantité[1]**	Prix	Coût	Code	**Quantité[1]**	Prix	Coût
0,32 $	11817				11833			
Unité	TS		0,32 $		TS		0,52 $	
Paire horizontale	PA		0,64 $					
Blocs de 4 avec inscription	IG		1,28 $		IG		1,48 $	
	ID		1,28 $		ID		1,48 $	
	SG		1,28 $		SG		1,48 $	
	SD		1,28 $		SD		1,48 $	
Ensemble de coins	EN		5,12 $					
Feuillet de 50	FE		16,00 $					
			TOTAL des timbres				**TOTAL des plis Premiers jour**	

Réservé au Service philatélique

4 13 ____ 19 R97 22 ____ 23 ____
5

EX MO CA CH CN

53 _____ par _____ date _____

TOTAL des timbres	
TOTAL des plis Premier jour	
Total partiel	
2 **Frais d'administration de 0,50 $ quand le total partiel est inférieur à 5 $**	
3 **Taxe de vente (PPJ seulement) au taux de votre province**	
TOTAL DE LA COMMANDE	

AUTRES EXIGENCES:

- Prière d'acquitter au moyen d'un mandat-poste ou d'un chèque établi à l'ordre de la Société canadienne des postes.
- Veuillez prévoir de quatre à six semaines pour la livraison.
- Le Service philatélique se réserve le droit de limiter les quantités.
- Nous ne vendons *que* les dispositions décrites ci-dessus; nous n'exécuterons aucune commande pour d'autres dispositions.
- S.V.P. n'agrafer ni ces bulletins de commande, ni vos remises.

PRIÈRE DE NOTER

1. Les *indications de quantité doivent être en nombre de dispositions.* Par exemple, pour commander trois blocs de coins SG, soit 12 timbres, il faut indiquer « 3 » et non « 12 ».
2. Des frais d'administration de 0,50 $ doivent être ajoutés quand le *total partiel* (total de la commande moins la taxe de vente) est inférieur à 5 $ en devises canadiennes.
3. Les habitants de toutes les provinces, à l'exception de l'Alberta, sont priés *d'ajouter la taxe de vente provinciale pour les plis Premier jour* seulement, selon le taux de leur province.
4. Les chèques d'un montant de plus que 250 $ doivent être visés.

☐ **Veuillez me faire parvenir des renseignements au sujet d'un abonnement aux nouveautés philatéliques.**